

**IRAK**  
**Il faut une enquête urgente sur les**  
**homicides de civils commis par les troupes**  
**américaines**

Index AI : MDE 14/047/2004  
ÉFAI

Vendredi 17 septembre 2004

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International demande qu'une enquête soit effectuée au sujet des récentes opérations militaires au cours desquels des civils ont été tués par des combattants qui ont peut-être enfreint le droit international.

« Des nouvelles inquiétantes font état d'un nombre croissant de victimes civiles qui se trouvent pris sous le feu entre les troupes américaines et les insurgés », a déclaré Abdel Salam Sidahmed, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International. « Il est temps de se demander si ces victimes auraient pu être évitées et si des morts inutiles pourront être prévenues dans l'avenir. »

Selon la presse et des informations en provenance des hôpitaux, au moins 44 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées lorsque les forces américaines ont attaqué ce vendredi 17 septembre 2004 des objectifs qui seraient liés à Al Qaida près de Fallouja.

Treize civils, dont une fillette et un cameraman travaillant pour la chaîne de télévision Al Arabiya, ont été tués dans la rue Haïfa à Bagdad le 12 septembre 2004, quand les troupes américaines ont tiré d'un hélicoptère sur la foule - selon eux en réponse à des coups de feu provenant de cet endroit. Le porte-parole de l'armée américaine a justifié cette action en affirmant que l'opération a été couronnée de « succès » et que l'armée américaine a fait de son mieux pour « éliminer les dommages collatéraux ». Mais des articles de presse contredisent la version américaine selon laquelle l'hélicoptère aurait essuyé des coups de feu en provenance de cet endroit.

« La force multinationale doit prendre les mesures voulues pour protéger les civils et respecter le principe de la nécessité et de la

proportionnalité », a ajouté Abdel Salam Sidahmed. « Amnesty International souhaite obtenir des précisions sur les mesures que les troupes multinationales prennent pour respecter dans leur totalité leurs obligations liées au droit international. »

Amnesty International reconnaît que la force multinationale subit des attaques quotidiennes et qu'elle peut légitimement se défendre, mais elle a aussi le devoir de protéger les civils irakiens.

Il faut également clarifier les responsabilités légales de la force multinationale en Irak. Cette force a reçu des pouvoirs étendus pour « prévenir et dissuader le terrorisme ». Mais les normes nationales et internationales auxquelles elle doit se conformer en prenant « toutes les mesures voulues pour contribuer au maintien de la sécurité et de la paix en Irak » manquent de clarté.

Le gouvernement intérimaire irakien a la responsabilité de veiller à ce que la force multinationale qu'elle a mandatée pour protéger les civils, assurer la sécurité et le respect de la loi en Irak remplisse sa mission conformément au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits humains. Les pays qui ont des troupes en Irak doivent également veiller à ce qu'elles respectent le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits humains.

Amnesty International demande instamment à toutes les parties de se conformer à leurs obligations relatives au droit international, notamment en respectant tous les droits humains liés aux traités relatifs aux droits humains auxquels l'Irak est partie.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**